PRÉFÈTE
DE LA SOMME

Liberté
Égalité
Fraternité

Liste des pièces à fournir lors du dépôt des candidatures pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2020

Le dossier de candidature de la liste doit contenir les pièces suivantes :

➢ Pour chacun des candidats de la liste :

☐ Une déclaration de candidature, **en double exemplaire**. Cette déclaration doit obligatoirement être rédigée sur **le cerfa n°15215*02**. La rédaction d'une déclaration de candidature sur papier libre n'est pas autorisée. Les rubriques « coordonnées téléphoniques et courriel » doivent être renseignées.

☐ Un **justificatif d'identité**

☐ Les pièces de nature à prouver que le candidat jouit **de ses droits civils et politiques :**

- Soit une attestation d'inscription sur une liste électorale comportant les nom, prénoms, date de naissance, sexe et lieu de vote de l'intéressé datée de moins de trente jours précédant le dépôt de la candidature. Il n'est pas nécessaire que la commune d'inscription soit située dans le département où le candidat se présente ;
- Soit la copie de la décision de justice ordonnant l'inscription de l'intéressé sur les listes électorales ;
- Soit, si le candidat n'est inscrit sur aucune liste électorale, un certificat de nationalité, la carte nationale d'identité ou le passeport en cours de validité pour prouver sa nationalité et un bulletin n°3 du casier judiciaire délivré depuis moins de trois mois pour établir qu'il dispose de ses droits civils et politiques.

☐ Les pièces de nature à prouver que **la déclaration du mandataire financier a bien été établie.** Le mandataire financier doit être déclaré au plus tard à la date à laquelle la candidature est déposée.

☐ Une **photographie**, qui sera fournie aux services administratifs du Sénat en cas d'élection.

➢ Pour la liste :

☐ Le représentant venant déposer les documents pour les candidats de la liste, doit en plus des déclarations individuelles, fournir un **document rédigé sur papier libre présentant la liste et ses candidats** (un modèle est disponible dans la rubrique Sénatoriales 2020 du site internet de la préfecture). Doivent figurer sur ce document :

- le titre et l'étiquette politique de la liste ;
- après le numéro de position de chaque candidat, leurs nom, prénom(s) et sexe.

Pour rappel, la liste des candidats doit être **composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.**

Attention :
-Le cerfa doit être entièrement renseigné. Ainsi, il est nécessaire de compléter de manière manuscrite la mention *"Confie à M. ....., représentant, le soin de faire toutes déclarations et démarches utiles à l'enregistrement de cette liste"*. A défaut, le dépôt sera refusé. Un nouveau rendez-vous devra être fixé. Un **justificatif d'identité** sera demandé au représentant venant déposer les documents de candidature.
-La mention manuscrite demandée en bas du cerfa avec la signature est obligatoire. L'absence de cette mention est un motif de refus du dépôt. Un nouveau rendez-vous devra être fixé.